



Les conséquences de l'agent orange/dioxine sont durables et inestimables

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 19 mai 2009

[Le Courrier du Vietnam](#) 19 mai 2009

Région : [Asie](#), [États-Unis](#), [L'Europe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)



Le Tribunal international d'opinion publique pour la conscience à l'appui des victimes vietnamiennes de l'agent orange a rendu public, le 18 mai à Paris, sa décision. Un procès-verbal annonçant le tribunal et portant plainte a été envoyé au gouvernement américain et aux fabricants qui fournissaient le produit en question.

- >> [Les victimes vietnamiennes de l'agent orange/dioxine ne sont pas isolées](#)

Après délibération, le Tribunal a reconnu que la preuve présentée a établi que pendant la guerre vietnamienne (1961 à 1971), l'US Air Force arrosait des produits chimiques qui contenaient des quantités énormes de la dioxine afin de défeuiller les arbres pour des objectifs militaires et que les produits chimiques blessaient des individus, la terre, l'eau, la forêt, l'écologie et l'économie du Vietnam. De surcroît, le Tribunal a précisé que l'utilisation de l'agent orange a provoqué des blessures directes aux Vietnamiens, des blessures indirectes aux enfants des gens exposé à la dioxine, des blessures à la terre, aux forêts, à l'approvisionnement de l'eau, aux communautés. Le Tribunal a relevé que l'érosion irait inévitablement changer l'environnement local, ce qui contribuerait au réchauffement de notre planète et à la déstabilisation de la récolte et de la vie des animaux.

Le Tribunal a reconnu également que la guerre au Vietnam était une guerre d'agression illégale contre un pays qui cherchait sa libération nationale, que l'usage de la dioxine était un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Pour le jury, le dommage fait à l'environnement du Vietnam peut être défini comme « écocide », les fabricants de chimiques qui étaient chargés par le procès-verbal et par la plainte sont coupables de complicité avec les offenses susmentionnées. Le gouvernement états-unien et les sociétés de chimiques qui fabriquaient et fournissaient l'agent orange doivent dédommager pleinement les victimes et leurs familles, et impérativement réparer l'environnement.

Le Tribunal a recommandé l'établissement de la Commission Agent Orange afin d'évaluer le montant de compensation pour chaque victime, groupe de famille et communauté. Cette commission déterminera aussi le montant nécessaire pour fournir des facilités médicales spécialisées et d'autres services thérapeutiques aux victimes et leurs familles. Elle évaluera aussi les dépenses des études nécessaires des zones contaminées et les dépenses pour la réparation future de l'environnement. La Commission Agent Orange déterminera aussi le montant à payer à l'État du Vietnam afin de le dédommager de ses dépenses personnelles

au support des victimes et la réparation de l'environnement.

Se joignant au jury du Tribunal, le président de l'Association des victimes vietnamiennes de l'agent orange/dioxine (VAVA), a fait une déclaration exprimant sa « haute reconnaissance » concernant les résultats de ce tribunal, pour la détermination légale et morale apportée ainsi que pour la « sagesse » et l'« impartialité » du Comité des juges.

Le Vietnam et les États-Unis ont fait de grandes avancées durant les années précédentes. Mais dans le but de faciliter plus efficacement leurs relations, dans l'intérêt des 2 nations et pour la paix, nous devons ensemble faire des efforts pour éradiquer la tragédie causée par l'agent orange, « le dernier fantôme de la guerre du Vietnam », lit-on dans la déclaration.

Par conséquent, « nous espérons que la nouvelle administration américaine, sous l'égide du président Barack Obama, va apporter un nouveau souffle pour le changement et prendre de nouvelles mesures pour reléguer l'atroce douleur des victimes de l'agent orange dans le passé », a dit le président de la VAVA. Il a appelé une nouvelle fois à la prise de conscience de la population mondiale afin de porter davantage assistance et soutien aux victimes vietnamiennes et ce, matériellement et spirituellement.

Pour que justice soit faite !

CVN

(19/05/2009)

Le Dr Nguyễn Trong Hâu, représentant du Fonds Atlantic Philantropies, et le directeur adjoint du Département de l'environnement Lê Kê Sơn ont signé, le 18 mai à Hanoi, le projet de laboratoire d'analyses de la dioxine. Financé par les Fonds Atlantic Philantropies et Bill-Melinda Gate, ce projet recevra un investissement de 5,4 millions de dollars.

Lors de la cérémonie de signature, l'ambassadeur des États-Unis au Vietnam, Michael Michalak, a affirmé le souhait de coopérer davantage avec le Vietnam sur la question de la dioxine et d'autres problèmes environnementaux. Le diplomate américain a fait savoir que la construction de ce labo aiderait le Vietnam à augmenter sa capacité d'analyse de la dioxine et de gestion de l'environnement ainsi que de déterminer la teneur de ce produit chimique dans l'air, la terre et l'eau.

En 2 ans (2007-2009), le gouvernement américain a octroyé 6 millions de dollars au Vietnam pour les soins sanitaires, l'adoucissement des calamités naturelles et au règlement des problèmes environnementaux de l'aéroport de Đà Nẵng.

Bien que la guerre du Vietnam soit terminée depuis près de 35 ans, la concentration de dioxine reste toujours élevée par rapport au niveau permis dans les anciennes zones aéroportuaires de l'Armée américaine.

La source originale de cet article est [Le Courrier du Vietnam](#)

Copyright © [Global Research](#), [Le Courrier du Vietnam](#), 2009

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca